

Public

Toute personne (salariée, bénévole, demandeur d'emploi...) **ayant un projet de reprise d'études sans avoir le titre requis et possédant une expérience** (études, expériences professionnelles, acquis personnels) **en lien avec le diplôme visé.**

A noter : il n'y a pas de durée minimum concernant l'expérience mais il faut être âgé d'au moins 20 ans à la date prévue de reprise d'étude et avoir interrompu ses études initiales depuis au moins deux ans voire 3 ans en cas d'échec au diplôme visé.

Objectifs

Le dispositif de Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) s'adresse aux personnes désireuses de reprendre leurs études sans démarrer au niveau de formation initiale qui est le leur.
Ex : entreprendre une formation en Master sans avoir le titre Licence.

Ce dispositif n'est pas diplômant. Une décision favorable est une dispense de titre mais ne vous rend pas titulaire du diplôme dont il vous dispense.

Il s'agit pour la commission pédagogique d'évaluer votre capacité à suivre la formation envisagée par le biais d'un dossier écrit.

Déroulement

- Consulter l'offre de formation de notre université (entrer dans le détail des programmes)
- Cibler un diplôme en lien direct avec votre parcours (formation et expérience)
- Demander un pré-avis auprès du responsable du diplôme en lui envoyant un CV et une lettre de motivation
- En cas de pré-avis favorable, demander un dossier de VAPP (ftlv-pre-vae@univ-st-etienne.fr) et s'inscrire à une réunion d'information collective sur la reprise d'études
- Participer à une réunion d'information collective pour connaître les tarifs et démarches liés à la reprise d'études
- Renseigner puis déposer le dossier de VAPP dans le respect du calendrier fixé (il ne s'agit pas d'un simple dossier administratif mais d'un vrai travail de réflexion et d'écriture sur son parcours en lien avec le diplôme)
- Attendre l'avis de la Commission Pédagogique (entretien facultatif)

Validation

- **Modalités de validation** : sur la base d'un dossier écrit éventuellement assorti d'un entretien
- **Type de validation** : refus ou autorisation d'inscription à une formation (avec ou sans réserve)
Un **avis favorable** correspond à une autorisation d'inscription dans notre université sur le niveau du diplôme visé (sauf entretien ou sélection obligatoire).
Un **avis défavorable** peut être assorti de conseils de réorientation.

La décision de la commission est valable 1 an dans notre université sur le niveau de diplôme visé.

Equipe pédagogique

- Une responsable et une assistante pour vous accompagner administrativement.
- Un réseau d'enseignants universitaires participant au positionnement en amont du dossier et aux commissions pédagogiques.

Calendrier

- à partir de janvier 2020 : retirer le dossier de VAPP
- jusqu'à fin mai 2020 : Construction et rédaction du dossier VAPP
- **le lundi 1^{er} juin 2020** : dépôt du dossier de VAPP au SUFC
- **Fin Juin - début juillet 2020**: commissions pédagogiques et réponse au candidat

Tarif

- **Gestion administrative** : 200 €

En parallèle, **n'oubliez pas de déposer dans les délais** :

- Votre demande de congé de formation si vous êtes salarié (4 mois avant le début de la formation) ou votre attestation d'inscription à un stage de formation si vous êtes demandeur d'emploi (avant le début de la formation).

Pour rappel, inscrivez-vous auprès de notre service pour vous renseigner sur les démarches et tarifs liés à votre reprise d'études en formation continue. Des réunions sont organisées de janvier à septembre chaque année.

Contacts

Conseillère Formation Angélique TRIGAUD ftlv-pre-vae@univ-st-etienne.fr	Assistante de Formation Séverine OLAGNON Tèl : 04 77 43 79 29
--	--